Attentat de Nice (06) : un quatrième suspect remis en liberté

28/08/2019 à 14h11

Le 6 août, **un juge d'instruction du tribunal de Paris a rendu une ordonnance de mise en liberté assortie d'une assignation à résidence sous surveillance électronique de Mohamed Oualid G.**, confirmée dix jours plus tard par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris à la suite d'un appel du parquet général.

Âgé de 43 ans, Mohamed Oualid G. était en détention provisoire depuis le 21 juillet 2016. **Ce Franco-Tunisien**, réceptionniste dans un hôtel niçois, **s'était présenté spontanément à la police le lendemain de l'attentat commis le 14 juillet 2016** après le feu d'artifice de la fête nationale par Mohamed Lahouaiej Bouhlel, un Tunisien de 31 ans.

Les deux hommes s'étaient rencontré en Tunisie en 2003 avant de se retrouver sur la Côte d'Azur six ans plus tard. **Mohamed Oualid G. était rapidement devenu suspect, en raison notamment d'une photographie le montrant, le 13 juillet, dans la cabine du camion** que Lahouaiej Bouhlel avait lancé le lendemain sur la foule, tuant 86 personnes et en blessant 400 autres avant d'être abattu.

Ce même jour, il avait par ailleurs racheté à Lahouaiej Bouhlel sa voiture. **Les investigations avaient aussi recensé 1.278 appels entre les deux hommes entre juillet 2015 et juillet 2016.**

“Une décision cohérente”

Lui a toujours clamé son innocence. Sa remise en liberté est “une décision absolument cohérente et logique au regard de l’érosion après de longues investigations de ce qui ne constituait à l’origine même pas des charges mais de seuls indices de proximité avec l’auteur de l’attentat de Nice”, ont estimé ses avocats William Bourdon, Bertrand Repolt et Vincent Brengarth.

Pour les conseils, ces “*trois ans de détention provisoire* (…) *ne s’expliquent que par un devoir d’infinie donc excessive précaution des juges et du parquet antiterroristes pour envisager de mettre en liberté une personne mise en examen quand ils sont chargés d’instruire sur des faits d’une exceptionnelle gravité*“.

Il s’agit du quatrième des huit mis en examen dans ce dossier à obtenir une remise en liberté, après celles en novembre 2017 de la Franco-Albanaise Enkeledja Z., puis en août 2018 de Hamdi Z., un membre de l’entourage de l’auteur de la tuerie et celle, en janvier 2019, de Brahim T.

Un neuvième mis en examen s’était suicidé en prison en juin 2018, quelques jours après le renouvellement de sa détention provisoire.

France 3